

Passer du contrôle à l'accompagnement des jeunes marginalisés

Céline Bellot

Number 815, Winter 2021–2022

La jeunesse qu'on exclut

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/97423ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bellot, C. (2021). Passer du contrôle à l'accompagnement des jeunes marginalisés. *Relations*, (815), 28–29.

Ce nouvel élan n'est pas étranger aux excuses officielles du gouvernement canadien, à la Commission de vérité et réconciliation et, avant elle, à la Commission royale sur les peuples autochtones, en 1991. Ces événements ont entre autres permis d'ouvrir la discussion sur le traumatisme des pensionnats. Accepter que cela fait partie de notre histoire nous permet de savoir comment envisager l'avenir et de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans nos interactions avec les différents paliers de gouvernement, les institutions et le monde extérieur. On comprend mieux certains réflexes de repli sur nous-mêmes, par exemple. On commence ainsi à avoir plus d'ouverture à parler des enjeux, à vouloir éduquer les gens qui sont autour de nous — incluant les allochtones — à propos de notre histoire, etc. On commence aussi à élever davantage la voix devant les injustices.

Avec notre génération vient une certaine prise de conscience qu'on arrive à maintenir notre identité même si on doit s'adapter à la nouvelle réalité.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont importants, mais la nouvelle génération en est consciente à bien des égards et saura y faire face, en sachant que nos héritages culturels, linguistiques, mais aussi politiques devront être adaptés pour pouvoir se transmettre. Elle pourra aussi compter sur le poids du nombre, car la moitié de la population crie à moins de 24 ans. C'est toute cette génération qui devra entre autres se charger de la renégociation de la Convention de la Baie-James, qui sera inévitable dans une trentaine d'années, notamment en raison de la forte croissance de la population, des effets des changements climatiques, etc. Il faudra lui faire confiance, même s'il y aura sans doute des désaccords et des tensions. N'oublions pas, aussi, que Billy Diamond n'avait que 24 ans lorsqu'il a négocié la Convention de la Baie-James pour les Cris.

Propos recueillis par Emiliano Arpin-Simonetti

PASSER DU CONTRÔLE À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MARGINALISÉS

Céline Bellot

L'auteure est professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire des profilages

Depuis quelques décennies, l'allongement de la jeunesse comme temps de la vie s'est accompagné de logiques de protection comme le maintien dans le domicile familial et la prolongation des études, mais il offre également une plus grande possibilité de réaliser des expérimentations sociales, politiques, culturelles et identitaires. Toutefois, tous les jeunes ne bénéficient pas de ce contexte et des conditions de vie permettant ce genre d'explorations en lien avec leur devenir. Au contraire, les inégalités se creusent lorsqu'il s'agit de transiter vers une vie d'adulte autonome, et encore plus depuis le début de la pandémie de COVID-19. Ainsi, paradoxalement, ce sont les jeunes les plus précaires — ceux et celles dont les conditions de vie pendant l'enfance les ont amenés à vivre des difficultés personnelles, familiales et scolaires qui peuvent se poursuivre bien au-delà de la majorité — qui sont davantage soumis aux injonctions d'une autonomie rapide en matière de logement, de revenus, etc. Ce sont aussi ces jeunes qui sont les plus susceptibles d'être pris en charge par des institutions contrôlantes, voire répressives.

Judiciarisation et précarisation des jeunes

Les données sur la judiciarisation des Premières Nations au Québec, par exemple, montrent que les personnes autochtones vivant en communauté sont de 5 à 6 fois plus judiciarisées que les personnes non autochtones, en particulier les jeunes de moins de 30 ans issus des communautés innues et algonquines¹. Le plus souvent, on reproche à ces jeunes des infractions relatives au non-respect de leurs conditions de probation et de libération — souvent inadaptées à leur contexte socioculturel et géographique. Ainsi, ce sont principalement des infractions liées à l'administration de la justice qui imposent à ces jeunes un parcours vers la vie adulte marqué par la surveillance des autorités policières et judiciaires, des allers-retours en prison et un allongement de leur période de probation. Ce cycle sans fin fabrique leur exclusion au-delà même des conditions générales de vie délétères auxquelles doivent faire face les Premières Nations en raison du poids de l'histoire coloniale qui se poursuit encore aujourd'hui.

Les jeunes Autochtones ne sont pas les seuls à vivre un passage à la vie adulte souvent soumis au contrôle judiciaire ;



Pour *Johanne 10*, 20 mai 2015.
Photo : Alexis Aubin

c'est aussi le cas des jeunes Noirs et d'autres jeunes racisés, qui sont soumis à une surveillance policière, à des interpellations et à des arrestations d'une façon disproportionnée comparativement aux jeunes issus de la majorité blanche. Ainsi, en 2010, une étude concluait que les jeunes Noirs avaient de 4 à 10 fois plus de risques d'être arrêtés par la police de Montréal, selon les quartiers où ils vivaient². Malgré les politiques de lutte contre le profilage racial et les multiples enquêtes sur les discriminations systémiques à Montréal comme au Québec, force est de constater que le poids de ces discriminations pèse lourd sur le devenir des jeunes Autochtones et racisés.

La commission Laurent a quant à elle montré comment les jeunes pris en charge par le système de la protection de la jeunesse étaient peu accompagnés dans leur transition vers la vie adulte, se faisant larguer par le système le jour de leurs 18 ans. L'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France³ a en outre révélé que 20 % des jeunes sortis des centres jeunesse ont connu des épisodes d'itinérance dans les 12 mois suivant leur sortie. Ces expériences d'itinérance, au-delà de l'insécurité qu'elle leur fait vivre, aggravent leurs difficultés personnelles et rendent difficile l'accès à des possibilités d'insertion par l'emploi ou l'éducation qui pourraient faciliter leur entrée dans la vie adulte.

Si les filles apparaissent moins dans les données judiciaires ou de la protection de la jeunesse, celles qui s'y retrouvent doivent relever des défis encore plus importants, notamment en raison des expériences de victimisation et de violences qu'elles ont eu à vivre.

Sortir des modes dominants d'intervention

Pour les jeunes vulnérabilisés par leur appartenance identitaire ou par leurs expériences de l'enfance et de l'adolescence, le passage à la

vie adulte rime donc avec contrôle, répression et galère, effritant tour à tour les liens qui pourraient les soutenir dans leur devenir adulte.

Les modes d'intervention qui les entourent reposent le plus souvent sur une gestion des risques qui alimente le contrôle de leurs comportements, la punition de leurs expérimentations, la surveillance de leurs relations, de leurs déplacements et de leurs activités. Placés sous la surveillance d'institutions comme la police, la justice, la protection de la jeunesse, ou l'aide sociale, ces jeunes doivent tantôt suivre des parcours imposés, tantôt faire preuve d'une totale autonomie, sans bénéficier d'un cadre bienveillant qui accompagne leur chemin vers la vie adulte. En nourrissant les logiques d'exclusion, ces modes dominants d'intervention réduisent au silence les forces, les talents et les aspirations de ces jeunes, limitant la portée des mesures d'aide dont ils et elles pourraient pourtant bénéficier.

Accompagner plutôt que contrôler le passage à la vie adulte des jeunes marginalisés et vulnérabilisés — en soutenant leur formation, leur scolarisation, leur accès à un logement, aux soins de santé et aux services sociaux dont ils et elles ont besoin pour favoriser une réelle égalité des chances — est la voie à suivre si l'on souhaite construire une société plus inclusive, plus solidaire et plus égalitaire où chaque jeune compte vraiment.

1 — *Portrait de la judiciarisation des Premières Nations au Québec : l'amorce d'un virage nécessaire*, rapport de la CSSSPNQL, 2019.

2 — Léonel Bernard et Christopher McAll, *La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais*, rapport de recherche, CREMIS, 2010.

3 — Martin Goyette, Céline Bellot, Alexandre Blanchet, Rafael Sliva-Ramirez, *Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte*, EDJeP, ENAP, CRJ, novembre 2019.